

Contrôle et suivi des opérations de trésorerie

RS6011 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	314, 313
Formacode(s)	32611
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/06/2022
Date d'échéance	01/06/2025

Certificateur(s)

ASSO FRANCAISE TRESORIERES ENTREPRISE · SIRET : 31497433800076

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Contrôle et suivi des opérations de trésorerie » s'adresse à tout professionnel appartenant à un département trésorerie ou finance, et souhaitant développer ou consolider cette compétence complémentaire indispensable en trésorerie d'entreprise. Elle répond aux besoins en compétences

recherchées par les entreprises pour renforcer la sécurité des activités de trésorerie. En effet les entreprises ont conscience de l'importance de la mise en place d'un bon dispositif de contrôle interne, notamment depuis la loi de sécurité financière de 2003. De nombreuses tendances et évolutions sont à souligner : l'utilisation de logiciels spécialisés sur la trésorerie obligent les trésoriers à de nouvelles approches pour maîtriser les risques d'erreurs et de fraude, la dématérialisation des documents modifie les types de flux d'information, l'internationalisation croissante des groupes d'entreprise nécessite la mise en place de politiques, procédure et reporting de trésorerie...

En réponse aux besoins en compétences identifiés, les titulaires sont ainsi en mesure de formaliser des politiques et des procédures de trésorerie, de produire un reporting de trésorerie efficace, de formaliser un référentiel de contrôle interne appliqué à la trésorerie et de le déployer, d'instaurer une séparation des tâches effective au sein de leur organisation de trésorerie et de gérer une mission d'audit de trésorerie, et plus globalement d'agir efficacement pour garantir les bonnes pratiques de contrôle et de suivi des opérations de trésorerie au sein de l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Formaliser une cartographie des processus-clés en trésorerie en hiérarchisant les processus qui doivent faire l'objet d'une politique et ceux qui doivent faire l'objet d'une procédure, afin de déterminer les étapes de déploiement du projet de formalisation des processus-clés en trésorerie.
- Formaliser une politique de trésorerie, en décrivant les pratiques en cours dans le Groupe afin de déterminer la politique générale à appliquer et les cas d'exception, afin de rationaliser les pratiques dans l'ensemble du Groupe au niveau stratégique.
- Formaliser une procédure de trésorerie en respectant une trame structurée et en modélisant des logigrammes normés afin de rationaliser les pratiques dans l'ensemble du Groupe au niveau opérationnel.
- Produire un reporting de trésorerie adapté aux enjeux de la trésorerie en sélectionnant des indicateurs pertinents et appliquant des bonnes pratiques d'organisation et de présentation afin d'améliorer le niveau de sensibilisation sur les enjeux de la trésorerie au sein de la direction financière.
- Formaliser un référentiel de contrôle interne appliqué à la trésorerie en hiérarchisant les risques, en identifiant les activités de contrôle à réaliser pour couvrir ces risques afin de rationaliser le dispositif de contrôle interne dans l'ensemble du Groupe.
- Mettre en

place une séparation des tâches effective dans la trésorerie en établissant une matrice de séparation des tâches et en la comparant à la réalité fonctionnelle, hiérarchique et applicative afin de réduire les risques de fraudes et d'erreurs

dans l'organisation de trésorerie.

- Établir un plan d'audit de la trésorerie en identifiant les thèmes et les travaux d'audit à réaliser en fonction des différentes techniques d'audit spécifiques aux activités de trésorerie afin d'évaluer la robustesse des processus de trésorerie.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités visées par la certification sont réglementées au niveau de :

- La Loi de sécurité financière (LSF) adoptée en France en 2003 qui vise à renforcer les dispositions légales en matière de gouvernance d'entreprise, de politiques, de procédures, de reporting, de contrôle interne et d'audit interne.
- Le Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en 2006 qui décline un référentiel en matière de politiques, de procédures, de reporting et de contrôle interne.
- La loi Sarbanes-Oxley (SOX) adoptée aux États-Unis en 2002, posant de nouvelles règles sur la comptabilité et la transparence financière, notamment en matière de politiques, de procédures, de reporting et de contrôle interne. Cette loi a un impact direct sur les groupes français cotés sur une place boursière aux États-Unis.
- Le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'audit interne, publié par l'Institut Français des Auditeurs et des Contrôleurs Internes (IFACI) qui détaille notamment les prérogatives des auditeurs interne en matière de contrôle interne.
- La loi « Sapin » qui instaure des obligations impactant directement le dispositif de contrôle interne
- Les Normes comptables internationales (IFRS) qui imposent indirectement la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace.
- Les Normes comptables françaises qui imposent indirectement la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'un niveau 5 en comptabilité, finance, gestion avec ou sans spécialisation trésorerie

Ou

Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans dans un service financier, trésorerie, contrôle de gestion ou comptabilité

Et sur entretien préalable à l'entrée d'une formation certifiante d'évaluation des prérequis

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

5 membres de jury de certification :

- 2 membres internes (responsable de l'organisation de la certification compris)
- 3 membres extérieurs à l'AFTE : professionnels du domaine de la trésorerie d'entreprise ou des fonctions connexes

Base légale

Date de décision	01/06/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	1	—	—	—

2019	3	—	—	—
2018	4	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2535

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7301

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.afte.com/les-cycles-metiers-avec-option-certifiante>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6011/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2023 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	13 650 €
Coût moyen par dossier	4 550 €
Durée moyenne	37 h
Période	01/2023 – 02/2025
France compétences	88 %
Entreprise	12 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.